
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du 17 décembre 2020
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 9	<u>Sont présents:</u> Chantal JEANSON LAMBERT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Guy LARDENOIS, Rachel BILLON, Sylvie NICOLLE, Sebastien LAURENT, Hubert PILLOY
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Kévin RAULET
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Sylvie NICOLLE

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2020
- 2 – Projet d'installation d'un pylône de radiotéléphonie mobile
- 3 – Contrat de travail d'Isabelle Jochymski
- 4 – Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance :

1 – Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2020

2 – Mme le Maire informe les membres du conseil, de la demande de la Société HIVORY SAS, mandatée par l'opérateur SFR, qui, dans le cadre de l'accord New deal portant sur l'extension de la couverture « 4G fixe », envisage la création d'un relais de radiotéléphonie mobile sur la commune de Seigneulles.

Cette société a pour activité, le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures passives de réseaux de télécommunication.

L'objectif de la mise en place d'un pylône est d'absorber le trafic radiotéléphonique et d'améliorer la qualité du réseau sur le secteur.

Dans le cadre de la réglementation, les collectivités mettent du foncier à disposition des opérateurs pour s'y installer. Aussi, la Société HIVORY sollicite la commune pour la mise à disposition d'un terrain communal d'une surface d'environ 200 m², disposant d'un accès facile, du stationnement, d'un raccordement aux adductions électriques à moins de 300 mètres environ.

Au regard de la zone déterminée, Mme la Maire propose aux membres du conseil de mettre à la disposition de la Société, la parcelle ZB 40, au lieu-dit « Closure », représentant une surface de 160 m².

Une convention sera établie jusqu'au 31 mai 2022, relative à la réalisation des études préalables à l'installation d'un pylône.

Si les autorisations et études aboutissent favorablement, la commune cédera la-dite parcelle pour un montant forfaitaire global de 3 000 €, sachant que la Société HIVORY prendra en charge tous les frais restants (géomètre, notaire.)

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention :

Autorisent la Société HIVORY à :

*Solliciter toutes les autorisations juridiques et administratives nécessaires dans le cadre de la réalisation du projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile sur la parcelle Z B40, au lieu-dit « Closure »

*Conduire l'ensemble des études préalables permettant d'affiner la position du pylône.

Autorisent Mme le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de l'étude.

3 – Durant son congé maladie et maternité, la secrétaire de mairie, Mme Elodie MALHOT-LEFRAND, a été remplacée par Mme Isabelle JOCHYMSKI du 3 juillet au 31 décembre 2020.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de ne pas procéder au renouvellement de son contrat pour diverses raisons.

En outre, elle propose que Mme Annick LARDENOIS, ancienne secrétaire de la Mairie de Seigneulles assure le secrétariat jusqu'à la reprise de travail de Mme Elodie MALHOT-LEFRAND, dans les mêmes conditions salariales qu'au moment de son départ en retraite, pour une durée de 4h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention, sont favorables à l'embauche de Mme Annick LARDENOIS, à compter du 1^{er} janvier 2021, jusqu'à la reprise d'activité de Mme Elodie MALHOT-LEFRAND et autorisent Mme le Maire à signer l'arrêté de remplacement ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

4 – Questions diverses :

- Les taxes pour les chemins ont été émises représentant une surface de 1 031 ha à 5 € soit une recette totale de 5 156.93 €. Sont concernés 63 propriétaires et à ce jour, 38 d'entre eux ont réglés la taxe. En 2019, il n'y a eu qu'un seul impayé sur la totalité, qui sera repris cette année.
- Un courrier sera adressé à un exploitant agricole lui rappelant que les tas de fumier entreposés dans les champs ne doivent pas s'écouler sur les chemins communaux de manière à ne pas les endommager.
- A la demande de la Communauté de Communes, Mme le Préfet a pris un arrêté en date du 9 novembre 2020, stipulant que les maires conservaient leur pouvoir de police et qu'il ne serait pas transféré à la Communauté de Communes.
Mme le Maire a reçu des parents d'élèves qui sont à la recherche de locaux pour y ouvrir une école MONTESORI. 15 à 20 enfants de 3 à 12 ans y seraient accueillis. Les bureaux situés au-dessus de la Mairie leur ont été proposés.
- La lettre d'information communale de décembre sera distribuée aux habitants de la commune.
- Mme le Maire souhaiterait que « Le petit journal » paraisse à nouveau, au moins une fois par an. Dans le prochain numéro, le nouveau conseil municipal pourrait être présenté.
- Au cours du premier trimestre, une réunion sera organisée afin de recenser des idées de décoration, d'animation de la commune (comme cela s'est fait il y a quelques années avec les épouvantails).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1er Adjoint	DOUILLET Olivier 2nd Adjoint
NICOLLE Sylvie Conseillère	DE MUER Jean François, Conseiller	PILLOY Hubert Conseiller
BILLON RACHEL Conseillère	MLARDENOIS GUY Conseiller	RAULET Kévin Conseiller
LAURENT Sébastien Conseiller		